

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
Six Mois..... 2 fr. 50
Un An..... 5 —
Autres Départements;
Six Mois..... 3 fr. —
Un An..... 6 —

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES — 30 —

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de
chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL

Rue St-Elisabeth, 70 — (Maison Bonneval)
ROANNE

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de
chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE

Nos amis et nos lecteurs ont eu le plaisir de voir il y a quatre ans M. Maujan, aujourd'hui député de Paris, en 1885 candidat à la députation dans la Loire.

Ils savent que M. Maujan est un homme d'avenir qui joint à un talent oratoire remarquable une conviction et une foi que nous voudrions pouvoir rencontrer chez tous les représentants du Peuple.

En envoyant siéger au Parlement M. Maujan, les électeurs de Paris ont eu conscience de leurs droits et ont compris qu'il fallait des députés d'une réelle valeur, des députés dont la loyauté ne puisse être égarée que par la science.

Dès la première séance de cette Chambre dont nous ne pouvons rien attendre de bon, M. Maujan a prouvé qu'il savait mériter les suffrages de ses électeurs.

M. Maujan, pendant la période électorale, a démontré ses électeurs que la République ne pouvait plus vivre avec une Constitution monarchique qui nous a été léguée par une Chambre réactionnaire. Il a inscrit dans son programme la Révision de la Constitution dans un sens plus large et plus démocratique, et il a été élu avec le mandat de faire triompher dans la mesure de ses forces cette importante et essentielle réforme.

Aussi s'est-il empressé de présenter sans retard au Parlement un projet de loi tendant à la Révision Constitutionnelle. Comme un seul homme les opportunistes ont repoussé énergiquement cette excellente proposition que tous les républicains devraient avoir à cœur de faire aboutir.

Comme nous le disions dans notre précédent numéro, cette nouvelle Chambre est aussi bien que l'ancienne décidée à n'étudier aucune réforme sérieuse.

Nous en avons aujourd'hui la preuve en constatant que le projet de loi de M. Maujan a été rejeté avec ensemble par la majorité opportuniste qui cherche le moyen de ballonner la presse avancée au lieu de penser à donner satisfaction aux revendications du pays.

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que les deux députés socialistes de la Loire : MM. Girodet et Souhet, ont voté avec M. Maujan pour la prise en considération du projet de loi que ce dernier présentait à la Chambre.

Fidèles à leur mandat, ils se sont soulevés à la Réforme constitutionnelle est une des réformes les plus urgentes et les plus nécessaires, et ils ont montré dès l'ouverture de cette législature qui ne laisse encore rien entrevoir de précis à l'horizon politique, leur désir et leur intention de marcher résolument en avant.

Bravo ! Voilà qui est bien. Il y a encore heureusement à la Chambre quelques républicains dévoués qui veulent la République avec tous ses développements et toutes ses conséquences. MM. Maujan, Girodet et Souhet que nous connaissons, figurent en bonne place au nombre de ces quelques militants décidés à lutter avec énergie pour la République du travail et du progrès.

Le bruit de la démission de M. Maujan avait d'abord couru partout à la suite de son honorable insuccès de mardi.

Le député de Paris a démenti ensuite cette fausse nouvelle.

M. Maujan n'a pas oublié que son mandat contient d'autres réformes à faire aboutir et que son poste de combat se trouve à la tribune de la Chambre que les défenseurs des petits et des humbles surtout ne doivent pas désertir.

La Loire Républicaine, à l'instar de l'Estafette, se permet non seulement de critiquer mais encore d'injurier nos amis au sujet de leur attitude parlementaire, correcte et loyale.

Que les députés de St-Etienne fassent leur devoir, sans s'inquiéter de ce qui se dit ou de ce qui se passe à droite et à gauche.

C'est à l'œuvre que l'on juge l'artisan, et les électeurs qui demandent une amélioration sociale permanente, ne regretteront pas d'avoir accordé leur confiance à des mandataires qui se mettent avec persévérance à la besogne.

Que nos amis du Parlement continuent. Qu'ils présentent à chaque instant des projets de loi. Qu'ils harcèlent la Chambre sans trêve ni merci. Ils feront leur devoir, et s'ils ne réussissent pas toujours, ils réussiront peut-être quelquefois.

La Semaine Politique

A la Chambre

Cette semaine une séance importante de la Chambre a permis de connaître les intentions du gouvernement, et l'avis du président du Parlement sur la situation actuelle. Cette séance a eu lieu mardi.

Dès l'ouverture de la séance, M. Floquet a prononcé le discours que nous donnons intégralement:

Messieurs et chers collègues,

Le grand honneur que vous m'avez fait en m'accordant à deux reprises vos suffrages si nombreux est au dessus de toutes les formules de gratitude; je n'essaierai pas de tromper la confiance que vous avez bien voulu me témoigner. Je resterai fidèle aux règles de conduite que je m'étais tracées lorsque je fus appelé à présider pendant trois années les assemblées précédentes. L'homme politique que vous placez à ce poste de vigilance, s'il veut obéir au devoir de sa fonction, s'il veut devenir l'arbitre impartial dans nos débats, doit oublier ici ses tendances, ses préférences, ses affections personnelles pour maintenir intacte contre tous et au profit de tous la liberté de la tribune. En même temps il doit être résolu à sauvegarder à tout prix la dignité, à protéger contre toutes les tentatives d'avilissement l'honneur de vos délibérations qui est une partie de l'honneur national. Je suis sûr, d'ailleurs, que la courtoisie, qui est une vertu française, rendra toujours facile à votre président la tâche d'assurer, au milieu des plus ardentes controverses, le respect qui est dû aux élus du peuple, à la Constitution d'un gouvernement de République.

Messieurs, n'attendez de moi ni manifestation ni programme, il appartient au gouvernement de déterminer, d'accord avec la majorité républicaine, la direction générale qu'il doit donner à la politique et à l'administration du Pays. Si une seule parole était permise à un homme qui n'a pris part au dernier mouvement électoral, que pour y affirmer une fois de plus son attachement très ancien à l'unité du parti républicain, je vous répéterai que la volonté de la France républicaine est pour la concorde entre ses mandataires, que ceux-là encourraient une lourde responsabilité devant le suffrage universel, qui ne craindraient pas de rompre par esprit de réaction, de résistance ou d'aventure le faisceau si puissamment noué par la main du peuple.

Après qu'elles s'est levée d'un si bel élan pour attester sa foi inaltérable à la République la nation ne verrait pas sans une juste douleur s'effacer et se perdre dans des dissensions l'impression souveraine de ce plébiscite légal. Sachons donc unir autour du gouvernement de la République, toutes les forces de la démocratie comme vous les avez rassemblées pour la formation de votre bureau. La nation, dans notre merveilleuse Exposition, vient de prouver que rien n'avait pu abattre ni diminuer sa vitalité; elle a aussi le droit de demander que ses législateurs restent à la hauteur de ce grand effort. Fermons l'oreille à toute politique de découragement, sachons nous unir pour réaliser des réformes démocratiques, par ces

travailleurs, ces artistes, ces industriels, ces commerçants, ces agriculteurs qui ont ajouté un lustre nouveau au nom de la France.

Dans cette commémoration séculaire de notre Révolution, la République française, en même temps qu'elle révélait sa force reconquise, s'est montrée si tolérante, si accueillante, d'une si gracieuse et amicale hospitalité, que nul parmi ses visiteurs étrangers n'a pu se méprendre sur la sincérité de ses sentiments pacifiques. Un éclair de la fraternité de 89, venant de Paris, a passé sur le monde: Que ce souvenir, comme les vœux du suffrage universel, nous gardent contre les entraînements aux fautes du passé. D'une volonté commune à tous les Français qui siègent ici, continuons à nous fortifier pour rester pacifiques. Avec honneur, entretenons parmi nous, républicains, l'émulation indispensable à la vie, à la fécondité d'une assemblée libre et à la recherche des réformes sérieuses, nous fuyons les divisions mortelles qui stérilisent toute bonne volonté. Ainsi, nous pourrions sans crainte et sans imprudence marcher toujours en avant, répondre à ses détracteurs que c'est encore la liberté politique qui offre les plus sérieuses garanties aux grands intérêts moraux et matériels, notre patrie qui fournit au progrès social les initiatives les plus éclairées et les plus résolues.

Ce discours s'est terminé au milieu des applaudissements de tous les républicains.

Après M. Floquet, M. Tirard au nom du Cabinet, a donné lecture de la déclaration ministérielle qui suit:

« Le cabinet qui a l'honneur d'adresser aujourd'hui la parole aux représentants est celui qui, au mois de février dernier, répondant au confiant appel du président de la République, dans une heure difficile, a exercé le gouvernement sous les yeux du pays avant la solennelle consultation qu'il vient de rendre. Pénétrés du sentiment de nos devoirs envers la République et de déterminer à les remplir, nous croyons avoir mené à bonne fin, grâce au concours du Sénat et de la Chambre des députés, la tâche que nous avions assumée. C'est ainsi que par la simple application des lois, nous avons déjoué les tentatives des factieux et que l'ordre intérieur étant assuré, la France a pu offrir, au milieu des merveilles de l'art et de l'industrie, sa sympathique hospitalité à des millions d'étrangers venus de tous les points du globe pour saluer le glorieux centenaire de notre Révolution, et la nation qui a donné au monde la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen; c'est ainsi que, suivant ses promesses d'une politique large, tolérante et sage, le suffrage universel, en pleine possession de lui-même, a pu couronner ce grand triomphe de notre démocratie par des élections qui invitent tous les Français à la réconciliation et à la concorde. Le drapeau de la République, élevé au-dessus des partis, est désormais placé hors de toute atteinte.

« La France a parlé. Non seulement elle a signifié une fois de plus qu'elle entend maintenir, fortifier et développer les institutions fondées par elle, mais elle entend que la République ait à sa tête un gouvernement stable et assuré du lendemain, gardien de l'ordre et initiateur au progrès, entouré de tous les respects au dedans comme au dehors, modéré pour être puissant, ouvert et généreux pour être vraiment juste et national. Instruits par une expérience récente, nous pensons qu'un tel gouvernement ne peut et ne doit ni faillir, ni rester désarmé dans la lutte à soutenir contre ceux qui persisteraient à ne pas s'incliner devant la volonté manifestée par le pays. A nos yeux, la France, par les dernières élections a surtout manifesté sa résolution d'entrer dans une ère définitive d'apaisement et de travail, et c'est dès à présent notre préoccupation dominante que de satisfaire à ses vœux.

« Tout d'abord, nous vous proposons d'écartier les questions qui irritent et qui divisent les esprits, et de diriger toute votre attention vers la solution des problèmes d'économie publique et de justice sociale qui provoquent, à juste titre, l'étude des hommes éclairés de tous les partis, intéressent la nation tout entière.

« Sans parler des lois destinées à réformer l'administration de la justice, en la rendant plus pratique et moins coûteuse, ni de celles qui, en toute manière, doivent favoriser l'amélioration morale et matérielle du plus grand nombre. Les questions financières nous paraissent appelées à figurer au premier rang des travaux des Chambres. Le budget de 1891 aura pour caractéristique de présenter un équilibre financier tout ensemble réel et solide, sans perdre de vue les réformes attendues par le pays. De ces réformes nous trouverons un élément sérieux dans le grand travail de l'évaluation des propriétés bâties, aujourd'hui terminé. Nous vous proposerons des solutions ayant à la fois pour but d'assurer une meilleure répartition de l'impôt direct, et d'alléger les charges de l'agriculture, objet de notre plus vive sollicitude, que nous nous attachons à améliorer de plus en plus en créant, d'après

les données de l'expérience scientifique, un enseignement vraiment élémentaire et en lui continuant sous toutes les formes les encouragements qui lui sont nécessaires.

« C'est dans le même esprit que nous comptons nous soumettre un projet de réforme de l'impôt sur les boissons, tendant à l'adoucissement des formes de la perception par la suppression de l'exercice chez les habitants; un projet de loi sur les caisses d'épargne; et enfin un autre projet de loi qui aura pour objet la détention des dettes, de l'actif des successions. Dans le domaine des travaux publics, tout en poursuivant l'achèvement de nos ports maritimes, de nos voies navigables et de nos chemins de fer d'intérêt général, nous accorderons notre concours le plus actif au développement des lignes affluentes des grands réseaux.

« Les traités de commerce actuellement en vigueur arrivent à échéance en 1892. L'étude du régime économique de la France occupera nécessairement une place considérable dans les travaux de cette législature. Le conseil supérieur des chambres consultatives des arts et manufactures, des sociétés d'agriculture, seront prochainement consultés et invités à préparer les éléments d'information propres à éclairer les pouvoirs publics et les guider dans la tâche difficile et compliquée que leur impose la solution des questions douanières qui intéressent à un si haut degré toutes les branches du travail national.

« En soumettant toutes ces questions à vos délibérations, nous donnons une preuve nouvelle et éclatante des sentiments inébranlables qui animent la France républicaine et son gouvernement. Après l'Exposition universelle de 1889, personne dans le monde n'est en droit de suspecter les intentions pacifiques de notre pays, et tout en travaillant à compléter notre organisation militaire, nous pouvons déclarer hautement que la République française veut la paix, une paix fière et digne, celle qui convient à une grande nation sûre de sa force et sûre de son droit.

« Travaillons donc tous ensemble à l'organisation de notre démocratie. Pour l'accomplissement d'une si grande tâche, vous avez le droit d'exiger de nous une fermeté persévérante, comme de notre côté, nous avons besoin de toute votre confiance.

« Nous vous avons rappelé nos actes et fait connaître nos projets, nous ne craignons pas de vous demander votre concours au nom de la République et de la France. »

Nous n'avons pas à analyser et à critiquer ce discours et cette déclaration. Nos lecteurs peuvent eux-mêmes juger sans peine de la valeur de tels actes.

Ces discours prononcés, M. Lockroy a engagé le Parlement à reprendre le plus tôt possible les projets de loi laissés à l'étude par l'ancienne Chambre.

La proposition de M. Lockroy a été bien accueillie.

M. Maujan monte ensuite à la tribune et dépose sur les bureaux de la Chambre un projet de loi qui a pour but la Révision de la Constitution.

Il est inutile de dire que dans cette Chambre, comme dans l'autre, cette proposition a été repoussée avec empressement par tous nos opportunistes.

REVUE HEBDOMADAIRE

Voilà notre Lycée à peu près installé, les derniers travaux s'achèvent et bientôt il ne sera plus troublé par le bruit d'aucun ouvrier. La création de ce Lycée a été l'objet de tant de critiques, dont quelques-unes très justifiées, qu'il est inutile aujourd'hui de revenir sur ce sujet.

On ne nous accusera pas d'en être les partisans exagérés; ce n'est ni notre parti, ni la municipalité actuelle qui en ont la responsabilité. Mais enfin il existe, c'est la propriété de la Ville, ce sont les contribuables qui l'ont payé; il faut en tirer le meilleur parti possible, lui soumettre un grand succès, dans l'intérêt de nos concitoyens et du commerce, en raison des étrangers qu'il doit attirer, des recettes de l'octroi qui augmenteront et des dépenses de tous genres qu'il nécessitera, sans parler de l'avantage qu'auront les chefs de famille de faire donner à leurs enfants sous leurs yeux, une instruction complète.

Or, si c'est l'intérêt de la Ville entière de soutenir cet établissement, nous ne comprenons pas les inoptries, le ridicule et la défaveur que veulent lui déverser certaines personnes, et nous ne pouvons deviner le mobile qui les fait agir.

Que le nouveau Lycée n'ait pas beaucoup d'élèves, cela se comprend facile-

ment; cependant il a déjà atteint le nombre de ceux de l'ancien Collège, et c'est beaucoup; car il ne faut pas oublier que l'ouverture en a été faite dans de mauvaises conditions, avec des bâtiments achevés, au milieu des décombres et des piétras, et même qu'on est resté longtemps dans l'incertitude de savoir si on pourrait l'ouvrir.

Si on ne pouvait pas s'attendre à un grand concours d'élèves pour cette année, tout fait espérer que notre nouveau Lycée est appelé à une grande prospérité. Voici sur quoi nous fondons cette espérance. Depuis longtemps les tarifs des lycées de France ont été relevés, ils n'étaient plus en rapport avec les dépenses actuelles. Lorsqu'on a créé celui de Roanne par erreur ou volontairement on a maintenu les anciens tarifs dont la différence avec les nouveaux est très grande. Ainsi aux lycées de Lyon, St-Etienne, Clermont, Moulins, le prix de la pension est de 1.000 à 1.100 fr., ici il n'atteint pas 600 fr. avec une différence de 500 fr., il est donc présumable qu'au début cette différence bien connue il arrivera des élèves un peu de partout; une économie de 500 fr. est bonne à faire; d'autant mieux que l'instruction, les cours et les professeurs sont les mêmes pour tous les lycées, qu'il n'y a aucune différence entre eux.

Nous n'avons pas le plaisir de connaître messieurs les professeurs; on nous assure que tous sont d'une grande aptitude; que beaucoup sortent de l'Ecole Normale supérieure; que plusieurs sont docteurs ou viennent au doctorat; M. le Proviseur et M. l'Économe sont très capables et très entendus; les bâtiments sont vastes, bien aérés, bien chauffés, les cours sont spacieux; avec de pareils éléments le succès ne peut se faire attendre. Nous ne serions pas étonnés que d'ici deux à trois ans notre Lycée compte 150 à 200 internes et autant d'externes. Il faut ajouter que si des sacrifices ont été faits, c'est par l'Etat qui a payé la moitié des dépenses au profit de la Ville. Celle-ci ne paie que 21.000 fr. d'intérêts qui seront amortis dans 40 ans; elle payait auparavant 22.000 fr. de subvention au Collège. Si donc, comme tout le fait prévoir le Lycée prospère, ce sera tout profit pour la Ville, et nous ne comprendrions pas qu'on persiste dans un système de dénigrement qui pourrait être mal interprété.

Quant au Lycée de jeunes filles, malgré nos préférences marquées pour une école supérieure et professionnelle, c'est encore un fait acquis sur lequel il n'y a ni à discuter, ni à revenir; notre intérêt bien entendu est encore de souhaiter sa prospérité. Du reste cet établissement, malgré les difficultés qu'il rencontre, la lutte acharnée qu'il doit soutenir, paraît en voie de réussite. Il est si bien situé, dans une position si saine et si agréable, au milieu d'un si beau parc! Hygiène, agrément, confortable, il renferme tout, et peut supporter la comparaison avec les établissements les plus renommés. Si, à ces avantages matériels, vous ajoutez une directrice aimable et distinguée, des maîtresses, pour tous les cours, d'un grand savoir, une éducation parfaite, vous conviendrez que ce Lycée est appelé à prospérer aussitôt que les préjugés se seront effacés, et que les mères de famille auront pu se rendre compte des avantages qu'il offre pour la santé, l'instruction et l'éducation.

Ce qui prouve qu'il est déjà en bonne voie, c'est que l'Etat n'ayant créé qu'un externat, afin d'y adjoindre un internat, la Ville s'est engagée pour la somme de 3.000 francs qui sont inscrits à son budget. Or, l'année dernière 2.768.83 sont rentrés dans la Caisse municipale avec une faible dépense de 231.17 cent. Nous espérons bien que d'ici à peu d'années la Ville retirera un bénéfice de son internat.

Cette semaine écoulée on a encore recommencé la chasse aux chiens. Il faut convenir que la plupart des propriétaires de ces animaux sans se préoccuper des avis de la municipalité, les laisse vaguer en toute liberté. Nous ne voyons qu'un remède à cet état de choses, c'est d'augmenter la taxe des chiens comme il en est question.

Le jeune Polosse mordu par un chien soupçonné enragé, qu'on avait envoyé, accompagné de sa mère, à Paris à l'Institut Pasteur, est de retour après avoir subi 15 jours d'inoculation. Malgré les grosses dépenses qu'a coûté ce célèbre Institut, ce n'est pas encore l'idéal. Il ne peut recevoir les malades de province; il faut les loger à l'hôtel s'ils n'ont pas de correspondants; ce qui est gênant et très coûteux, parce qu'il faut presque toujours les faire accompagner.

Nous avons déjà dit deux mots du projet de la municipalité de changer les jardiniers de place les jours de marché et de les mettre sur un des côtés de l'Hôtel-de-Ville. Nous sommes heureux de voir que cette mesure ne soulève aucune opposition. M. le commissaire Autreau s'occupe de préparer un arrêté qui règlera complètement et d'une façon équitable ce sujet.

Oyez, amis lecteurs, la bonne nouvelle! L'ex-spirituel causeur du Journal de Roanne a enfin trouvé au fond de ses poches deux sous, dix centimes pour nous lire. Les temps sont durs; depuis un mois il n'avait pu se payer ce plaisir. En avait-il bien besoin? Nest-il pas la lumière même, la source de toutes les nouvelles, de toutes les informations? Peut-on faire et dire quelque chose sans lui? que peuvent lui apprendre les journaux et surtout notre pauvre Réveil?

Cependant nous sommes heureux de lui avoir procuré une douce gâtée. Le badigeonnage du Palais-de-Justice n'offrait plus d'intérêt, il a daigné s'occuper de nous. Allons, tant mieux! cependant ce diable de gros homme est si profond qu'on ne sait où il en veut venir.

Lui si expert en bêtise humaine, il croit en avoir découvert un nouveau champ, mais il garde sa trouvaille pour lui sans doute, pour nous la servir une autre fois; il faut se ménager de la copie. En attendant il se contente de fines plaisanteries sur le cordonnier Bailly et le citoyen Butty; il ne peut se consoler qu'on les ait délégués pour visiter les conduites d'eau et les égouts de Paris et de Reims. Des architectes de la Ville auraient mieux fait son affaire, comme si on avait demandé à ces délégués autre chose que de bien voir et de se rendre compte des effets et des résultats sans avoir à fournir ni projets, ni plans, ni dessins qui ne sont pas de leur ressort.

Où l'ex-spirituel causeur perd ce qui lui reste d'esprit, c'est lorsqu'il essaie de comprendre les chiffres. Il en parle absolument comme les aveugles des couloirs; il affirme que M. Roland de Ravel était convenu avec l'ancienne municipalité de 15000 francs pour ses honoraires, alors que les travaux qui doivent monter à trois millions 4 ou 500 mille francs au taux réglementaire de 1 % sans parler du 4 % sur les premiers 40 mille francs, lui accordent déjà 35000 fr. Il dit ensuite, sans sourcilier, qu'on a alloué à M. Roland de Ravel 5000 francs pour les acquisitions de terrain qu'il a faites directement, au lieu de mille, et ainsi de suite. Il faut avoir le sang-d'un ex-spirituel causeur pour tout confondre, ne se rendre compte de rien et parler au hasard à tort et à travers.

Nous avons de la chance cette semaine, cette brave Union daigne s'occuper de nous. Elle ne veut pas la mort du pêcheur; quelle grande d'âme! Elle consent généreusement à nous pardonner la condition que nous serons sages; elle donne des encouragements et des conseils au citoyen Gouttenoire qui n'en a que faire. Est-ce, de sa part, outrecuidance ou naïveté? croit-elle, ou veut-elle faire croire qu'elle a encore quelque influence, qu'il lui reste des lecteurs en ville? Parce qu'elle a pu égarer les campagnes s'imaginer-elle qu'elle va reprendre de l'autorité sur nos concitoyens? Qu'elle se détrompe et qu'elle s'applique à elle-même les conseils qu'elle donne si généreusement au Journal de Roanne. Si elle veut se rattacher au vrai parti républicain, pas à celui des fonctionnaires et de l'assiette au beurre, qu'elle donne des gages sérieux de sa conversion. Jusque là qu'elle s'occupe des fautes et des boulettes de son parti.

Une feuille que nous ne voulons pas qualifier, publiée de prétendus portraits à la plume qui ne sont qu'une suite d'injures et de basses calomnies. Si l'auteur n'était déjà compromis de réputation on pourrait y attacher une certaine importance, mais le pauvre garçon donne de telles preuves de dérangements d'esprit qu'on ne peut plus que le plaindre. Aussi nous engageons nos amis aussi odieusement attaqués à ne répondre que par le mépris.

VIANDÉ DE CHEVAL

Quoiqu'il ne soit pas encore entré dans les mœurs de la population roannaise de faire usage, pour sa consommation, de viande de cheval ou d'âne, nous serions réellement heureux de voir une boucherie chevaline s'établir dans nos murs.

Beaucoup d'ouvriers sont obligés, par suite du prix trop élevé de la boucherie, de se nourrir presque exclusivement de légumes et autres aliments insuffisants à soutenir leurs forces dans les rudes travaux auxquels ils se livrent; et pourtant qui, plus que le travailleur, a besoin d'une nourriture réconfortante, substantielle, riche en principes azotés!

Bien que la viande de cheval ne soit jamais une viande de premier choix, et cela à cause de l'âge généralement avancé des bêtes sacrifiées, ses qualités nutritives ne sauraient être discutées ou mises en doute; la viande de cheval étant de plus peu coûteuse, que de familles intéressantes autant par le nombre de ses membres que par le peu de ressources dont elles disposent, trouveraient dans son emploi un auxiliaire réellement providentiel.

Faut-il donc par suite de certains préjugés qui ont malheureusement cours dans le public se priver d'une source assurée de bien être matériel.

Nul en effet n'ignore combien est discréditée la viande de cheval; ne l'a-t-on pas accusée de donner naissance à plusieurs maladies de peau (dartres, gale, etc., etc.). Certaines personnes, même se prétendant mieux instruites, certifient que la viande de cheval ne vaut rien parce que... parce que le cheval n'a pas de vessie et que l'urine se mélange au sang...

À de telles assertions, il n'y a évidemment rien à répondre; qu'il nous soit permis seulement d'attirer l'attention du lecteur sur ce qui se passe à Paris, à Lyon et dans toutes les grandes villes en un mot; on y mange annuellement des milliers et des milliers de chevaux, d'ânes ou de mulets, et cela depuis nombre d'années.

Nulle part la viande d'un cheval sain n'a été incriminée après ingestion. Le fait de manger du cheval ne date pas d'aujourd'hui; il n'y a rien de surprenant du reste d'apprendre que nos premiers ascendants étaient hippophages puisque de nos jours certaines peuplades du centre de l'Asie se nourrissent exclusivement de cheval et n'élèvent cet animal que pour sa chair ou son lait (lait de jument très recherché en Russie). Il est évident que notre intention n'est de parler ici que de la viande saine de cheval, c'est-à-dire de celle soumise à une inspection minutieuse; si le cheval est très rarement phthisique, il est par contre très souvent morveux, maladie tout aussi redoutable.

Une boucherie chevaline, bien organisée, soumettant ses animaux à l'inspection du vétérinaire chargé spécialement de ce service, avant et après l'abattage qui s'effectue à l'abattoir public dans une case spéciale, remplirait donc toutes les conditions désirables pour l'hygiène publique et serait appelée à rendre de grands services à la population ouvrière de notre ville, c'est du moins notre conviction intime.

J. B.

AU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORT des délégués à Paris et à Reims, en vue d'un réseau d'égouts à établir à Roanne.

Objet du rapport. — Le projet remis par MM. les Ingénieurs pour le nouveau réseau d'égouts comporte un système absolument différent de celui qui a été suivi jusqu'à présent. MM. les Ingénieurs proposent d'employer sur la plus grande échelle de simples tuyaux en grès vernissés. En outre ils ont signalé l'intérêt qui s'attache à la question de savoir s'il n'y a pas lieu de recevoir dans les égouts les vidanges des maisons particulières; 2° à la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'épurer les eaux d'égouts par des irrigations convenablement disposées.

Le voyage des soussignés a eu pour objet de voir si les essais tentés à Paris et à Reims ne peuvent fournir à la ville de Roanne des exemples sur le sujet dont il s'agit, et notamment si l'on ne peut y trouver la réponse aux questions posées par MM. les Ingénieurs.

Visite aux égouts de Paris. — Vos délégués qui étaient accompagnés de M. Fortier-Beaulieu et M. Rolland de Ravel, ingénieur, ont constaté que dans les égouts de Paris, les eaux n'ont pas d'odeur malgré qu'elles reçoivent effectivement sur leurs parois une grande partie des matières de vidanges. Il en est ainsi du moins dans les égouts que nous avons visités, car il y a parait-il quelques égouts, dont la forme ou la pente sont moins bien disposées et qui sont moins satisfaisants.

D'ailleurs les égouts même les meilleurs exigent un entretien continu et des curages fréquents, par suite de la grande quantité de sable qui y est entraînée, ces curages se font au moyen d'ouvriers nombreux, aidés dans les égouts à grande section d'un ma-

tériel spécial fort important (bateaux-vannes, wagons-vannes).

Depuis quelques années on a établi en certains points des réservoirs de chasse qui fonctionnent automatiquement; les soussignés en ont vu fonctionner un; il est évident que l'action de ces réservoirs dans des conditions convenables est très efficace.

Les égouts de Paris sont tous à grande section; le type le plus petit a encore 2m20 sous clef. Aussi place-t-on dans ces égouts: 1° les conduites d'eau qui sont doublées à Paris où l'eau de source ne suffit pas à la consommation, et n'est pas mélangée aux eaux de rivière; 2° les transmissions souterraines de toutes espèces, tubes à air comprimé, fils téléphoniques, transmissions électriques de toutes sortes, seules les conduites de gaz n'y sont pas admises.

Ces embranchements particuliers forment des galeries voutées de dimensions analogues à celles des égouts. Ces galeries sont depuis peu fermées au ras du mur de l'égout, et l'écoulement se fait par un simple tuyau placé à travers ce mur. L'embranchement contient d'ailleurs le compteur à eau, le compteur à gaz, etc.

Visite à Auteuil. — Maisons salubres pour petits ménages et ouvriers. On y a supprimé les fosses de toute nature, les vidanges vont directement à l'égout. Les égouts sont formés de simples tuyaux de grès vernissés, de 0,40m20c. de diamètre environ, recevant les vidanges, les eaux ménagères, les eaux de pluie. Les égouts sont curés par des chasses fermées automatiquement par des réservoirs, placés en tête des égouts, nous en voyons fonctionner un, c'est un nettoyage complet, ainsi que vous le voyez c'est l'application des égouts à petites sections, par de simples tuyaux, qui se déversent plus loin dans des égouts à grandes sections, ce petit type d'égouts nous paraît donner des résultats très avantageux.

Les cabinets d'aisances, quoique petits et très simplement installés, ne répandent aucune odeur, et présentent un aspect de propreté que bien des maisons luxueuses pourraient envier.

Visite à Nanterre. — Nous avons visité à Nanterre l'établissement pénitentiaire et l'installation faite pour son assainissement sous la surveillance et la direction de M. Masson, ingénieur de la ville de Paris.

A Nanterre non seulement les matières de vidange vont directement à l'égout, mais encore les eaux d'égouts sont employées en irrigation dans les jardins même de l'établissement dont les produits servent à l'alimentation des détenus. Toute la canalisation d'ailleurs est faite en tuyaux de grès vernissés de faible diamètre, sauf un à grande section.

L'établissement pénitentiaire, étant de construction des plus modernes, a été fait avec les derniers perfectionnements de l'hygiène et de la salubrité, très bien aéré, de l'eau partout, chaque cellule ayant son lavabo, ainsi que sa cuvette hygiénique et des plus propres, le tout allant directement à l'égout, aussi c'est d'une propreté que nos maisons d'ouvriers sont loin d'approcher.

Infirmerie des mieux organisées, médecins, chirurgien, pharmacien attachés à l'établissement, tisanerie, lingerie, bonne cuisine, bon pain.

Cet important établissement, dont la superficie en construction et en cours est de 14 hectares, et qui n'a pas coûté moins de 12.000.000 de fr., compte 2.500 à 3.000 individus. Le système d'assainissement indiqué ci-dessus est appliqué à tout l'établissement.

Visite à Gennevilliers. — Nous nous sommes rendus et avons visité les champs d'épuration situés à Gennevilliers, où la ville de Paris emploie depuis bientôt vingt ans déjà une partie de ses eaux d'égout en irrigation.

Ces eaux sont refoulées par des pompes à vapeur établies à Clichy-Levallois jusque dans les champs d'irrigation où elles sont distribuées au prorata des besoins dans les différents champs au moyen de bouches spéciales placées sur les conduites de refoulement.

Les machines établies à Clichy-Levallois ne servent toutefois à refouler que les eaux des égouts des quartiers bas, les quartiers élevés envoyant directement leurs eaux par la porte naturelle.

La ville de Paris, n'est propriétaire que de 6 hectares qu'elle avait acquis à titre d'expérience, et que nous visitons, nous voyons même des chênes de cinq ans, qui ont déjà au moins 8 à 10 centimètres de diamètre, que l'on a planté comme expérience spéciale au sujet de la forêt St-Germain-en-Laye que l'on irrigue maintenant et que la critique du public accusait de faire périr tous les arbres dans peu de temps, et c'est tout le contraire qui se produit; il n'y avait pas à en douter, mais n'allez pas croire que les habitants des environs de Paris soient moins attachés à leur vieille routine que ceux de nos pays; non ils le sont tout autant sinon mieux, en voici du reste un exemple frappant: un jour qu'un ingénieur distingué M. Duranclet, faisait exécuter des travaux d'irrigation les habitants qui aujourd'hui vont à l'usine de Clichy, dire: pouvez-vous nous envoyer de l'eau, M. l'ingénieur, poursuivait M. Duranclet qui fut obligé pour se protéger de se réfugier à la Mairie, tellement il était menacé.

La superficie soumise à l'irrigation maintenant s'élève de 850 à 900 hectares.

Le terrain irrigué est d'ailleurs traversé par des drains qui empêchent la nappe d'eau souterraine de s'élever assez haut pour réduire l'épaisseur utile du terrain filtrant et pour gêner l'épuration du sol.

L'eau qui sort de ces drains est absolument limpide et à l'aspect des eaux de source les plus pures. Il est véritablement surprenant de la comparer aux eaux de la Seine qui coule près de là, et aussi de la comparer aux eaux d'égout au moment de l'épandage.

Il serait vraiment puéril de nier les résultats évidents d'une épuration ainsi pratiquée.

Les terrains ainsi irrigués avaient autrefois parait-il une valeur locative de 80 fr. à 420 fr. par hectare; ils se louent aujourd'hui couramment à 500 fr. et plus. Il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on voit les cultures maraîchères qui y viennent.

Le fait de Gennevilliers n'a été pour la ville de Paris qu'une expérience pour laquelle elle a dû consentir des sacrifices dont les propriétaires profitent seuls, puisque on ne leur vend pas les eaux.

La ville de Paris va maintenant développer l'emploi de ses eaux d'égout en irrigation sur les terrains d'Achères; mais là elle récupérera au moins une bonne partie de ses dépenses au moyen de la plus-value que prendront les terrains irrigués, plus-value

dont les particuliers ont seuls profité à Gennevilliers.

Les expériences de Gennevilliers prouvent avec la dernière évidence que l'épuration par le sol est chose parfaitement pratique, et qu'elle s'associe parfaitement avec les cultures appropriées.

Visite à l'Exposition. — Nous avons visité à Paris l'Exposition de la ville de Paris: nous y avons trouvé les types d'égout en usage, des modèles de réservoirs de chasse et des autres appareils de toute sorte qui servent dans l'exploitation des égouts; nous y avons trouvé exposés sous diverses formes les résultats obtenus jusqu'ici en ce qui concerne l'hygiène publique.

Paris qui avait peu d'égout en 1789, en possède aujourd'hui un réseau de 1200 kilomètres.

Les égouts de la rive gauche de la Seine étant reliés avec ceux de la rive droite, ils sont obligés de traverser la Seine en dessous dans un grand tuyau, un ingénieur a même imaginé de faire une boule en bois dont le diamètre est un peu plus petit que celui du tuyau intérieur et qui sert à le nettoyer.

Ce tuyau est représenté à l'Exposition sous la forme d'un tube en verre de 7 c. de diamètre, il est à moitié rempli de sable, devant nous on y introduit une boule, puis au moyen d'un petit réservoir de chasse l'eau en passant par le vide au-dessous de la boule produit un fort courant qui chasse tout devant elle jusque de l'autre côté.

Nous y avons trouvé surtout un type d'habitation salubre à côté d'un type d'habitation insalubre. Nous ne pouvons entrer dans le détail de ces installations; mais il en résulte d'une manière très frappante que la salubrité des maisons n'exige pas des appareils plus compliqués ni sensiblement plus dispendieux que ceux employés couramment; elle nécessite seulement des connaissances techniques spéciales assez complexes une attention très grande et un soin méticuleux de la part du constructeur. Quand à la maison insalubre nous devons constater avec regret qu'elle laisse encore bien loin derrière elle le plus grand nombre des constructions existant à Roanne, et même des plus luxueuses au point de vue de l'hygiène.

Visite à Reims. — La ville de Reims a dans ces dernières années commencé son assainissement d'après les idées modernes. Elle a créé des égouts, dont les eaux sont employées en irrigations méthodiques associées à des cultures, principalement la culture de la betterave. Seulement la ville de Reims ne dispose que d'une quantité d'eau insuffisante encore; elle se préoccupe des moyens de l'accroître.

En attendant elle s'est contentée d'établir seulement les collecteurs de son réseau, et elle n'a recue jusqu'ici que les eaux de pluie et des eaux industrielles. Ces dernières ont un volume considérable; ce sont des eaux chargées de suint et des eaux de teinture.

Des essais de toute sorte extrêmement coûteux avaient été faits jusqu'ici pour arriver à épurer ces eaux par des procédés artificiels; aucun n'avait réussi.

La encore les irrigations ont eu un résultat excellent qui a justifié toutes les expériences. Quoique l'on fasse l'irrigation dans de moins bonnes conditions d'hygiène qu'à Gennevilliers et Nanterre; en ce sens que l'eau arrive à découvert au moins un kilomètre avant que d'être au champ d'irrigation; le terrain irrigué occupe une surface d'environ 300 à 350 hectares.

La ville de Reims compte d'ailleurs quand elle aura accru suffisamment sa distribution d'eau, appliquer le tout à l'égout, c'est-à-dire compléter son réseau et y envoyer les matières de vidange.

Conclusions. — Nous avons donc conclu de notre voyage:

1° Que les égouts tels qu'on les a construits et entretenus jusqu'ici à Roanne, sont loin de présenter les meilleures conditions possibles, et qu'il y a lieu de chercher s'il n'y a pas lieu pour les nouveaux égouts à construire d'adopter des systèmes mieux entendus, aussi nous n'hésitons pas à nous prononcer pour les égouts à petites sections avec un système de bouches d'égout, pouvant empêcher au sable d'y pénétrer autant qu'il le peut.

2° Qu'il y a lieu de se préoccuper de savoir si le tout à l'égout ne pourrait pas s'appliquer utilement à Roanne.

3° Qu'il y a lieu d'étudier également la question de savoir si l'on ne doit pas employer les eaux d'égout de Roanne en irrigation.

Il est certain que le tout à l'égout que nous avons vu à Paris et surtout à Nanterre, ne peut nous laisser aucun doute, que nous sommes absolument convaincus que c'est le meilleur système à employer.

Que les cultures que nous avons vues, faites avec l'irrigation des eaux des égouts, à Gennevilliers, à Nanterre et à Reims, nous ont paru des plus favorables.

Qu'il est certain qu'il y a là des questions d'un haut intérêt pour notre ville et spécialement pour les classes souffrantes, questions que MM. les Ingénieurs ont bien fait de nous signaler et dont l'étude s'impose à un conseil municipal républicain qui a vraiment à cœur les intérêts matériels de ses concitoyens.

C. BAILLY.
J.-B. BUTTY.

CHRONIQUE LOCALE

Tribunal de Commerce. — Pour compléter le Tribunal de Commerce des élections auront lieu le dimanche, 8 décembre prochain.

Nous invitons les négociants nos amis à prendre toutes leurs mesures en cette circonstance et à reporter leurs voix sur ceux d'entre eux qui sont les plus aptes à remplir les fonctions qui font l'objet de ces élections.

Voici l'arrêté de M. le Préfet de la Loire: M. le Préfet de la Loire, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique,

Vu la loi du 8 décembre 1883 et la circulaire de M. le Ministre de la Justice et des Cultes, du 13 février 1884;

Considérant qu'il y a lieu, aux termes de la loi précitée, de procéder au renouvellement partiel du Tribunal de Commerce de Roanne, et de nommer, à cet effet:

Pour deux ans: 1° Deux juges titulaires, en remplacement de M. Gerbay Paul, nommé député, et de M. Ducarro Claudius, arrivé au terme de son mandat.

Pour 2 ans: 2° Deux juges suppléants, en

remplacement de MM. Saunier Louis et Belaze Claudius, arrivés au terme de leur mandat.

Pour un an. — Un juge suppléant, en remplacement de M. Dupuy-Michaud, démissionnaire.

Arrêté:

Article premier. — Les électeurs désignés dans la loi ci-dessus et qui figurent sur les listes établies par les maires des communes de l'arrondissement de Roanne, listes qui ont été déposées pendant quinze jours au greffe de la Justice de paix de chaque canton et au Secrétariat du Tribunal de Commerce, sont convoqués à la Mairie du chef-lieu de leur canton, le dimanche 8 décembre prochain, à dix heures du matin, pour procéder à l'élection, savoir:

1° De deux juges au Tribunal de Commerce de Roanne;

2° De trois juges suppléants au même Tribunal.

Art. 2. — Les juges titulaires et les juges suppléants seront nommés au scrutin de liste, mais par des bulletins distincts déposés dans des urnes séparées. Ces élections auront lieu simultanément.

Art. 3. — Trois urnes seront affectées à l'élection: la première recevra les bulletins contenant la liste des juges titulaires; la deuxième, les bulletins contenant la liste des juges suppléants à nommer pour deux ans et la troisième, les bulletins de nomination du juge suppléant à élire pour un an. Chaque urne devra avoir une inscription indiquant en gros caractères son objet.

Art. 4. — Sont éligibles aux fonctions de juge et de juge suppléant, tous les électeurs inscrits sur la liste électorale, âgés de 30 ans et les anciens commerçants français ayant exercé leur profession, pendant cinq ans au moins, dans l'arrondissement et y résidant.

Toutefois, nul ne pourra être nommé juge s'il n'a été juge suppléant pendant un an, les juges titulaires et juges suppléants sortants sont rééligibles.

Art. 5. — Aucune élection ne sera valable, au premier tour de scrutin, si les candidats n'ont pas obtenu la majorité des suffrages exprimés, et si cette majorité n'est pas égale au quart des électeurs inscrits.

Si la nomination n'a pas été obtenue au premier tour, un scrutin de ballottage aura lieu quinze jours après, et la majorité relative suffira, quel que soit le nombre des suffrages.

La durée de chaque scrutin sera de six heures; il s'ouvrira à dix heures du matin, et sera fermé à quatre heures du soir.

Art. 6. — L'Assemblée électorale sera présidée par le maire ou son délégué, assisté de quatre électeurs qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents. Le bureau ainsi composé nommera un secrétaire, pris dans l'Assemblée. Il statuera sur toutes les questions qui peuvent s'élever dans le cours de l'élection.

Art. 7. — Le Président de chaque assemblée proclamera le résultat de l'élection et transmettra immédiatement et directement à la Préfecture le procès-verbal, en double expédition, des opérations électorales.

Saint-Etienne, le 21 novembre 1889.

M. le Préfet de la Loire,
GALTIÉ.

Conférences publiques et gratuites. — Samedi 23 novembre 1889 à 8 heures du soir à l'Hôtel-de-Ville:

Conférence sur l'Histoire du Forez, par M. Delmorès.

Dans la rue. — M. Gravier, garde-pêche, a trouvé mardi, à minuit, sur le pont du Coteau, un âne attelé à une voiture, qu'il a remis en fourrière à l'Hôtel Thiboutet.

M. Fayard, menuisier, rue St-Jean, a déclaré avoir perdu dimanche dernier vers 10 heures et demie du soir, de la rue du Bail à son domicile, une couverture de cheval grenat avec soies blanches.

Mme Delorme, 102, rue des Lézards, a apporté au bureau de police deux paquets de coton que son fils Philippe âgé de 16 ans, avait trouvés dans la rue le 19 courant à 10 heures 1/2 du soir.

Accident. — Mercredi, M. Perrin Jean, 18 ans, demeurant aux Trois-Ponts, est tombé dans le Canal, à Montretout.

M. Cartalas, restaurateur au dit lieu, attiré par les cris du jeune homme qui est atteint d'idiotisme et d'épilepsie, a été assez heureux pour le retirer de l'eau sain et sauf.

Un fou. — Un nommé Moncargot, tisseur, rue de Clermont, dont la folie était flagrante a été sur la demande de M. le Commissaire de police, interné à l'Hôpital.

Cette personne avait surtout une manie qui ne le quittait pas. Il ne pouvait supporter le clergé et tout particulièrement les prêtres de la paroisse de Saint-Louis. Il menaçait constamment ces derniers et leur réclamait ces derniers temps une somme de cinquante mille francs.

Contravention. — Une contravention a été dressée contre Robin-Cros et Co, pour défaut d'enlèvement des bous dans la rue des Croix-Rouges, rue de la Basculle et place de la Voirie.

Société de Natation. — La Société de Natation et de Sauvetage se promenait dimanche dernier en grande tenue dans les rues de Roanne. Au sujet de cette promenade, on nous apprend que M. Miquel, ou, M. Miquel, a été nommé président d'honneur de cette Société. Pensez donc, le président était M. Henry, il fallait bien M. Miquel comme président d'honneur! Seulement tous les socialistes n'entendent pas de cette oreille. Plusieurs d'entre eux ont déjà démissionnés. On attend encore plusieurs autres démissions.

Enfin quand on est réactionnaire, on n'est jamais trop réactionnaire!

Avenir Musical de Roanne. — Fête de la Sainte-Cécile; dimanche 24 novembre 1889. — Eglise St-Louis, à la messe de 10 heures 1/2.

PROGRAMME

1° La Fête du 22 Novembre, marche (Bléger).

2° Fantaisie-Mélodie (H. Godard).

3° Prière de la Muette (Auber).

4° L'avenir, allegro militaire (J. Fontels).

Place St-Louis à 11 heures 1/2 du matin.

1° Le Héros, allegro militaire (Suzanne.)

2° Fantaisie sur le Trouvère (Verdi.)
3° Valse sur la Péricolite (Offenbach.)
Le concert sur la place St-Louis à 11 heures 1/2, n'aura lieu que si le temps le permet.

Grand Théâtre de Roanne. — Samedi 23 novembre, à 8 heures, *Roger-la-Honte*, Drame en 5 actes et 8 tableaux.

— Dimanche 24 novembre, à 7 heures, *Le Voyage de M. Perrichon*, comédie en 4 actes; *La Fille du Régiment*, Opéra-bouffe en 2 actes.

Conférence sur le Congo. — Comme nous l'avons annoncé, M. Westmark, explorateur du Congo, a donné salle des Prud'hommes, mercredi soir, une conférence des plus intéressantes.

Malheureusement peu de monde y assistait. Nous avons pu compter à peine quarante à cinquante personnes, qui formaient, il est vrai, un public des mieux choisis.

M. Westmark, qui peut avoir vingt-cinq ans, nous a fait l'exposé de son long voyage fructueux en aventures et péripéties.

Le conférencier nous a parlé des mœurs et des coutumes du Congo. Les hommes portent pour tout vêtement une ceinture autour de la taille, elle costume des femmes, bien simples, se compose uniquement d'un collier autour du cou et d'un certain nombre de bracelets autour des bras et des jambes. Ces différents bijoux en porcelaine sont ordinairement d'un poids de 12 à 15 kilos.

Au Congo, il n'y a encore que des cannibales. La chair humaine est la chair préférée des habitants de cette contrée d'Afrique. Les crocodiles sont nombreux dans le Congo. M. Westmark a été surpris en sommeilant par l'un d'eux et a pu le mettre en fuite en lui présentant un tison enflammé.

Dans le Congo, les femmes travaillent beaucoup, tandis que les hommes se reposent constamment. Les habitants sont libres au esclaves. La bigamie existe et se pratique sur une grande échelle.

Dés qu'un homme a assez de fortune pour cela, il achète une nouvelle femme qui sera pour lui une source de profits.

Comme partout, les habitants du Congo croient en un Dieu bon et en un Dieu méchant qui est aussi pour eux le diable.

Ils croient à une vie éternelle. Ils se figurent que la vie de l'homme sera dans l'autre monde ce qu'elle a été dans celui-ci. C'est pour cela que les hommes riches font mettre dans leur tombe tout ce qu'ils ont préféré et aimé. A leur mort leurs femmes favorites sont toujours sacrifiées et enterrées près d'eux.

Au Congo la femme n'a pas besoin de dot. C'est le futur qui est obligé d'en avoir une et de la remettre au beau-père.

Elle n'est ordinairement pas très importante. Elle consiste toujours en quelques bouteilles de vin! Ce qui fait qu'un Congo une femme est d'une valeur réelle de 20 ou 25 centimes!

Lorsque la femme ne se plait pas avec son mari qui peut la méconter, le mari peut abandonner sa femme et réclamer la dot qu'il a remise au beau-père. Nous ne savons pas comment le beau-père peut rendre la dot lorsque les bouteilles de vin sont cassées!

M. Westmark nous a assuré que les étoffes roannaises seraient bien vues et bien reçues au Congo. Avis à nos industriels.

Cependant nous ne savons pas ce que pourraient bien faire tout de suite de nos étoffes roannaises, les femmes du Congo, elles qui pour tout vêtement portent un collier autour du cou!

Le conférencier a dit beaucoup de bien de la mission française et de M. de Brazza, et a terminé par quelques paroles patriotiques très applaudies.

Nous avons écouté M. Westmark avec plaisir et il est certain que tous ses auditeurs l'ont entendu avec fruits.

La grève du Cours. — La Chambre syndicale de Cours nous envoie les nouveaux renseignements qui suivent:

Cours, le 20 Novembre 1889.

Malgré l'appel fait par les fabricants de Cours aux ouvriers de tout pays soit par la presse ou par voies d'affiches, leurs usines sont toujours vides; nous annonçons avec plaisir à toutes les personnes dévouées à notre cause, le peu de succès qu'ils ont obtenu par leur inconscience d'émancipation, faisant à des étrangers des promesses alléchantes, dont nous, leurs ouvriers, nous connaissons le peu de valeur.

Nous invitons à nouveau tous les ouvriers de ne pas prêter l'oreille à leurs invitations, de s'adresser aux syndicats ouvriers de leur région, plutôt que de venir à Cours manger le pain des malheureux grévistes de ce pays qui luttent depuis 4 mois, pour n'obtenir que le nécessaire à leur existence.

La résistance des ouvriers est toujours aussi ferme que par le passé; les fabricants s'obstinent également à supprimer le syndicat, cependant nous voyons d'après un relevé des syndicats professionnels, commandé par le ministère du Commerce que, sur 2.320 syndicats existant en France il y a 877 chambres syndicales de patrons, 819 d'ouvriers. Les autres sont en partie des syndicats d'agriculteurs; il y a donc par le fait 58 chambres syndicales de patrons de plus qu'il n'y en a d'ouvriers. Ces messieurs de Cours seuls, veulent faire en cette circonstance une exception et aux usages et aux lois du pays; n'écouter aucun sentiment de loyauté ni d'humanité, ne briguant que l'orgueil et persistant dans une décision prise. Certains d'entre eux se repentiront peut-être d'avoir donné leur adhésion.

Qu'ils y réfléchissent à nouveau, et que l'opinion publique veuille bien juger et leur conduite et la valeur de leurs arguments.

LA CHAMBRE SYNDICALE DE COURS

La pomme de terre-truffe. — Ce nouveau légume est une étrange et curieuse espèce de pomme de terre, appelée sans nul doute à tous les âges, comme à toutes les gloires de la cuisine.

Son nom: la pomme de terre-truffe. Cet original et délicieux tubercule figurait, à l'Exposition, dans le lot de M. Fargeot qui a déjà présenté, dans un concours agricole, cette singulière et nouvelle espèce.

Il va sans dire que la pomme de terre-truffe attire la vive attention des visiteurs par son étonnante ressemblance avec le champignon mystérieux et divin qui est l'honneur culinaire des perdreaux et des dindons.

La forme de cette nouvelle pomme de terre est généralement ronde, à angles large-

ment obtus, un peu déprimée on méplat. La peau d'un gris brun, bien accentuée, est fortement crevasse et présente des sinuosités qui rappellent fort exactement celles de la truffe elle-même.

Un cochon du Périgord s'y tromperait. La chair de la pomme de terre-truffe est pleine, dense et fine, d'un goût délicieux, d'un jaune pur et magnifique.

à sa manière de voir; il ne croit pas être trop exigeant en demandant aux autres groupes ou membres du parti socialiste une ligne de conduite analogue à la sienne, c'est le salut de la cause qui l'exige.

Telles sont les déclarations et les idées qui ont présidées à la fondation du groupe *Le Vigilant*.

Pour le Groupe et par ordre :

Le Secrétaire.

Notre ami, le citoyen Butty, nous fait parvenir, avec prière de l'insérer, la lettre suivante :

Aux Membres du Parti Socialiste Roannais et particulièrement à la Commission de Vigilance.

Citoyens,

Ayant été invité à me rendre à une Réunion extraordinaire de la Commission de vigilance, et sous forme de « sommation », sans autre explication, et cela après s'être réunie huit jours avant, en oubliant de me convoquer, et en outre et surtout n'ayant pas l'habitude de me désintéresser des moyens de pouvoir s'entendre;

J'ai cru de mon devoir de ne pas m'y rendre, que cette communication avait une forme aussi insolente qu'enfantine et dont je n'ai pu en trouver la personification que dans la personne de celui qui fut autrefois rédacteur en chef du *Désiré Roannais*, et qui représenta si utilement la presse roannaise lors de notre première visite au barage de la Tache. Et qui pour donner suite à son dévouement, n'hésita pas à prendre place à la table des journalistes, sans perdre la prudence de ne pas écrire une ligne dans la crainte sans doute de surpasser ses adversaires.

Enfin, pour terminer, je dirai à tous ceux qui, de parti-pris, ou par amour propre de ne pas dévier de cette vieille tactique qui consiste à faire de l'opposition à propos de tout, et surtout à propos de rien, et qui se font les défenseurs de tous les intéressés au ridicule du *Parti ouvrier*, et qui ne rêvent qu'à l'effondrement de ce dernier, et cela au profit de cette réaction cléricale pour laquelle grâce à l'inconscience de quelques militants 400 des nôtres sont allés grossir les rangs de nos pires ennemis, que je ne me préoccupe jamais à ce rôle de dupe et que je soutiendrai les intérêts généraux de la classe ouvrière à laquelle je me fais honneur d'appartenir sans me préoccuper outre mesure des intérêts particuliers pour lesquels il n'y a de victoire que dans la satisfaction de leurs appétits.

Je ne me rendrai pas davantage à la réunion de dimanche 24 novembre, pour cette raison majeure qu'elle n'aboutira qu'à un encouragement des gens honnêtes et sincèrement désireux de voir s'entendre les membres d'un parti pour l'avènement duquel les plus souffrants pénitent et travaillent, dans l'espoir de voir arriver enfin le jour, où le travail ne sera plus comme aujourd'hui le partage d'une classe, considérée comme inférieure et ayant comme récompense le mépris de ceux qui en vivent. Et cela d'après la maxime : Chacun selon ses forces, et à chacun selon ses besoins qui selon moi légitime par trop les oisifs qui prétendent être venus au monde que pour jouir du travail des autres.

Il faut le travail rémunéré selon sa valeur respective.

Qu'on sache bien enfin, que je suis décidé plus que jamais à ne me faire l'écho d'aucune entente qui ne soit, mais seulement le défenseur de tous les travailleurs à quel parti qu'ils appartiennent, car je n'envisage pas le socialisme à la même façon de quelques cordeliers ou de quelques autres, mais je le vois se produire dans la *Parti Socialiste*.

NOTA. — Si ces quelques lignes ne suffisent pas, je continuerai par la publication philosophique d'un examen sur les éléments constitutifs du *Parti socialiste* et sur les causes du retard de son avènement.

Nous avons inséré sans raturer un seul mot la déclaration qui précède. Nous regrettons profondément les discussions de ce genre. Nous serions heureux de ne pas les voir se produire dans la *Parti Socialiste*.

Cependant nous devons déclarer que notre *Tribune* est ouverte à tous, nous insérerons scrupuleusement toutes les réponses que l'on jugera bon de faire.

BUTTY.

Aux Députés Socialistes.

De votre petit groupe devra sortir de grandes choses, le parti le plus avancé à l'heure des réformes sociales.

Dans votre déclaration pour l'attitude que vous voulez tenir à la Chambre, vous dites : que vous ne vous occupez pas de politique, que la question économique sera votre seule occupation à seule fin d'arriver à donner satisfaction à la classe des désertés ; vous avez raison, car toutes les Chambres qui se sont succédées jusqu'à ce jour se sont pourries dans la politique et gangrenées dans l'ambition et la cupidité.

Il est temps, grand temps, enfin que quelques citoyens courageux et sans ambition prennent la défense des travailleurs, car jusqu'ici nous avons été lésés par de vaines promesses que nous étions n'ont jamais eu la pensée de tenir.

Sachez-le, citoyens du groupe socialiste, vous avez derrière vous toute une armée de meurtre de laim pour vous soutenir et ceux-là ne reculeront pas le jour où il faudra qu'ils revendiquent hautement leurs droits, nous sommes las de voir d'un côté le gaspillage, le superflu de l'autre, les privations et le manque du nécessaire à la vie qu'a droit tout citoyen.

Aussi est-ce avec confiance que nous attendons de vous ce que nous réclamons jadis des traites qui ont abandonné la cause socialiste pour se jeter dans les bras de nos pires ennemis — les opportunistes.

Que les Constans, Rouvier et Cie, retournent d'où ils n'auraient jamais sorti, et que le roi Carnot décerne des croix d'honneur à des officiers prussiens, qui ne demandent qu'à nous écraser de nouveau, cela nous laisse indifférents, car nous savons bien que ce ne sera jamais du Palais de l'Élysée

que sortira notre émancipation, mais de notre propriété à nous les crévres-faims, c'est-à-dire de la rue, tribune mémorable où la seule et seule sortie la voix et l'émancipation du peuple.

Allons que nos chefs de files se souviennent que leur programme ne doit pas être lettre morte et que nous avons les yeux sur eux en attendant ce jour qui doit nous affranchir du joug de nos maîtres qui s'appellent Floquet, Constans ou Carnot.

Vive l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes.

Un Socialiste Roannais.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

I.

Dans cette chronique où nous avons la liberté la plus complète, nous nous permettrons de citer quelquefois les appréciations de nos confrères roannais sur notre troupe théâtrale.

Nous n'avons jamais eu la pensée de faire à cette place des éloges sur commande. En agissant de cette façon, l'on verra bien que lorsque nous écrivons nous désirons être toujours avec la plus exacte impartialité.

Nous allons commencer par reproduire tout de suite les lignes que la *Bombe* consacrait dimanche à notre vaillante petite troupe. En passant, nous prions donc *Scapin* de nous permettre cette citation :

M. Dujardin pourra reconnaître qu'il a eu une idée heureuse en reprenant *Roger-la-Honte*, qui n'avait été joué ici qu'une seule fois par une troupe de passage.

Il a eu idée plus heureuse encore, en donnant ce drame émouvant, une seconde fois, en représentation populaire.

Une mise en scène intelligente, un décor très saisissant de M. Ruel — qui n'est peut-être pas du tout au pinceau de peintre, et une interprétation qui, malgré quelques défauts de mémoire inévitables, est satisfaisante, voilà résumée à grands traits la physionomie des deux représentations du drame de MM. Jules Mary et Grizier.

Il serait injuste de ne pas signaler d'une façon toute spéciale, la jeune Scarella, qui a joué avec tant de grâce, tant d'émotion vécue le rôle si difficile et si pénible de Suzanne Laroque.

Dans le tableau de la Cour d'assises, cette enfant a fait preuve d'un véritable talent dramatique.

Son père, M. Scarella, (Lucien de Noiville) avait une lourde tâche à remplir; cette scène des assises, si empignonnée, à par moment des allures de grande tragédie, la plaidoirie, la mort de l'avocat, sont des détails que plus d'un artiste ne saurait franchir; quel-ques-uns tourmentent au ridicule.

M. Scarella s'est tiré convenablement de ce pas difficile.

Dimanche Les *Dragons de Villars* ont été l'occasion d'un succès très mérité pour M. Dujardin et M. Guyot.

Nous savons bien que la critique de la *Bombe* n'était pas trop farouche. Nos lecteurs en ont maintenant une preuve certaine.

L'Union *Républicaine* ne montre pas moins de sympathies à l'égard de notre troupe. Au sujet de la représentation de la *Belle-Hélène*, elle publie les lignes suivantes dans son numéro de dimanche dernier :

Mme Dujardin nous paraît dans ces rôles d'opérettes être aussi mal à l'aise qu'une honnête femme à une pièce licencieuse. Sa science du chant, son talent de vocaliste, lui nuisent plutôt qu'ils ne lui servent dans ces opéras-bouffes.

On sent que la Grande Duchesse tout comme la Belle-Hélène joue d'habitude les Siebel et l'Urban et les Gemmi ; on retrouve la chanteuse d'opéra-comique dans ses gestes, dans ses intonations, dans sa démarche. Mme Dujardin serait, à notre avis, bien mieux dans les tendresses de la *Mascotte* ou du *Cœur et la Main* que dans le répertoire d'opérette.

Elle n'est pas assez « Thérèze » pour ces rôles-là, c'est un honorable défaut.

Nous ferons le même reproche à M. Blanc qui cependant possède une assez agréable voix de ténor.

Quant à M. Guyot, il a montré de la chaleur et de l'entrain et M. Martel nous a donné un *Ménélas* assez réussi, quoique parfois un peu chargé.

Mme Scarella enfin, nous a paru être la cheville ouvrière du petit monde de coryphées et de comparses qui ne sait pas toujours suffisamment son rôle ou oublie facilement ses répliques.

Enfin, tous nos compliments à l'orchestre.

Nous ne ferons pas de commentaires.

Nous comptons terminer cette *Chronique théâtrale* en donnant à nos lecteurs le jugement de notre doyen qui est, vous le savez, le *Journal de Roanne*. Mais comme nous avons déjà occupé toute la place qui nous est réservée, nous sommes à notre grand regret dans la nécessité de ne reproduire les appréciations de notre confrère que dans notre article prochain.

II.

Nous lisons de nouveau dans le *Mémorial de la Loire* les quelques lignes suivantes :

La *Mascotte* avait attiré avant-hier une assez jolie chambre au Théâtre municipal.

Deux artistes faisaient leurs débuts. M. Carraz, premier ténor, et M. Barrier, baryton. Malgré une émotion visible, tous deux ont, du premier coup, conquis les sympathies de la salle.

M. Carraz possède une jolie voix de ténor fraîche et sympathique. M. Barrier a de fort belles notes graves, et on ne peut guère lui reprocher qu'un léger nazillement, peut-être accidentel. Tous deux ont en outre l'aplomb et la prestance de la jeunesse et portent bien le costume.

Mme Dujardin a partagé avec ses deux partenaires les bravos répétés de la salle.

Nous ne pouvions formuler de meilleurs éloges.

La représentation de dimanche a été, en effet, des mieux réussies et des plus intéressantes.

Il y a évidemment toujours quelques critiques à faire. Pour la plupart ces critiques ne sont pas à dédaigner. On peut trouver avec juste raison, par exemple, certains rôles de la *Mascotte* absolument trop chargés. Nous comprenons cela.

Mais en définitive il faut convenir que l'ensemble de l'interprétation a donné de bons résultats. Nous devons nous rappeler, comme nous l'avons déjà dit, que nous ne sommes ni à Paris, ni à Lyon, et que nous n'avons pas le droit de nous montrer trop exigeants.

D'ailleurs les deux nouveaux venus, MM. Carraz et Barrier, sont des acteurs d'un réel talent, qui méritent toute notre attention et qui ne nous font pas trop regretter MM. Blanc et Guyot.

Mme Dujardin a été parfaite dans le rôle de *Betina*. Voilà bien les rôles qui lui conviennent.

MM. Roubaud et Martel ont excité on ne peut mieux les rires et les applaudissements du public, et Mme Scarella a été aussi bonne que d'habitude.

La comédie-vaudeville, *Les Domestiques*, que l'on jouait aussi dimanche soir, a été l'objet d'un nouveau succès pour notre troupe. Mme Lagriffoul dont la verve et l'entrain ne tarissent pas, s'y est particulièrement distinguée.

M. Dujardin ne ferait pas mal de bien jouer cette comédie qui a été très bien enlevée et qui pourrait encore attirer au théâtre de nombreux amateurs.

Nous pouvons certainement conclure en disant que la soirée de dimanche a été excellente à tous les points de vue.

Nous souhaitons au public roannais beaucoup de représentations comme celle-là.

M. Dujardin, qui peut nous les donner, n'y manquera probablement pas.

PROPOS DU DOCTEUR

L'INDIGESTION

L'indigestion est une indisposition très commune, dont les conséquences peuvent être très graves. Chez les personnes atteintes de maladies du cœur et du poulmon, elle peut en effet être la cause d'une hémorragie mortelle ; et chez celles prédisposées aux congestions à la tête, elle peut déterminer une hémorragie cérébrale.

Les causes de l'indigestion sont multiples ; mais les plus communes, celles dont je vais seulement parler ici, et qui intéressent nos lecteurs, sont de deux ordres : 1° celles qui proviennent des aliments, 2° celles dues à des circonstances concomitantes des repas.

Les aliments peuvent produire l'indigestion : par leur température, leur qualité, leur quantité.

Lorsque la température des aliments est par trop différente à celle du corps qui est de 36 degrés centigrades, elle produit l'indigestion, en arrêtant la sécrétion des glandes chargées de fournir le suc gastrique, et en paralysant en quelque sorte les mouvements de va et vient imprimés aux aliments par les fibres musculaires de l'organe.

C'est ce qui se passe pour l'absorption des glaces, des sorbets pris à la fin des repas.

Le palais étant impressionnable, ne permet pas aux aliments trop chauds de passer dans l'estomac, aussi est-il très difficile de définir au juste ce qui adviendrait en pareil cas.

La qualité des aliments joue un rôle important : les crudités, les viandes avancées, les fromages faits, le pain chaud, les ragouts épicés, les viandes grasses, les escargots, les champignons, la viande de porc, le veau dont la chair est fade, non formée, etc., sont très indigestes ; toutefois l'estomac est un tyran capricieux qui supporte les mets les plus bizarres, lorsque ceux qui paraissent les mieux appropriés déterminent des souffrances. Ainsi nombre de personnes digèrent facilement des choux au lard, et ne supporteront pas des viandes saignantes grillées ou rôties. C'est dans ces circonstances qu'il faut savoir céder, être son médecin soi-même, ramener l'estomac à de meilleurs sentiments par un peu, sans le brusquer ni le violenter jamais, car si l'on veut lutter et le forcer à recevoir des choses qui ne lui conviennent pas, on amènera assez rapidement un état chronique, une dyspepsie, que vous aurez souvent grand-peine à faire disparaître.

Soyons donc soumis à notre estomac et pénétrons-nous bien de ceci qu'il ne fait que ce qu'il veut et n'accepte que ce qu'il lui plaît : ne pas le contraindre, tout est là.

La grande quantité des aliments absorbés est, avec l'ivrognerie, la cause principale des indigestions, que plusieurs circonstances, viennent encore influencer, à savoir : la fatigue, la colère, les excès de tout genre, soit avant, soit après le repas, la rapidité avec laquelle on mange, et qui ne permet ni de boire suffisamment, ni de mâcher convenablement, le refroidissement pendant que se fait la digestion ; le bain froid ; quelquefois l'orage, les odeurs violentes, sont autant de causes déterminantes.

A suivre

BOUQUET DE PENSÉES

La jalousie est l'art de se faire encore plus mal à soi qu'aux autres. (Denise.)

ALEXANDRE DUMAS.

Pour cheminer tranquillement dans la vie, il ne faut pas y voir trop clair.

G. DROZ

Une armée a besoin de se battre, comme les locomotives ont besoin de rouler, sous peine de devenir du vieux fer. (Journal du comte d'Hérissou.)

PRÉVOST PARADOL.

Le célibataire riche qui dine en ville tous les jours est ce qu'on appelle un homme répandu ; le même, pauvre, est un pique-assiette.

CHARLES NARREY.

SUR L'EAU

VERS POUR ÊTRE CHANTÉS

Sur le grand lac au flot clair
Oh l'aile du soir se penche
J'ai longtemps suivi dans l'air
La barque à la voile blanche.

Un fil d'argent la suivait,
Qu'avait trace son passage.
C'est ton doux nom qu'écrivait
Le caprice du sillage.

Dans le grand lac au flot lent,
Que l'aile du vent effleure
Descend le reflet tremblant
Des astres qu'évoque l'heure.

Le ciel sème autour de lui
L'or qui flottait à ses voiles,

Le Maire,
Antony AUBOYER.

propos d'en citer quelques unes qui ont mérité de ne point rester dans l'oubli.

Tous les morts n'ont pas des épitaphes célébrant leurs vertus; ainsi, Méry, le poète Marseillais, avait l'air même préparé son inscription funéraire, et il s'était contenté de faire en quatre vers le tableau de l'existence :

Un jour de fête,
Un jour de deuil,
La vie est faite
En un clin d'œil.

Je dois citer l'épithète du misanthrope; elle est courte :

« Toi qui passes, dis de moi tout le mal que tu voudras, pourvu que tu t'en ailles ! »

Celui dont la vie ne fut pleine que de satisfactions de la table et du plaisir à ces mots sur sa tombe :

Je n'ai fait que boire et manger, boire et m'amuser bien.

Et j'ai toujours compté tout le reste pour rien.

Une curieuse épitaphe est celle que le poète La Monnoye composa pour un gentilhomme plus riche d'argent que de qualités; la famille de ce gentilhomme avait donné trois cents francs au poète pour qu'il rendit hommage au défunt; La Monnoye fit ces vers :

Ci-git un très grand personnage
Qui fut d'un auguste lignage,
Qui posséda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage...

Je n'en dirai pas davantage;
C'est trop mentir pour cent écus!

Parmi les épitaphes curieuses à enregistrer, il y a celle-ci, où le regret se mêle à la réclame commerciale :

« Ci-git X..., qui fut bon père, bon époux, bon citoyen; — sa veuve inconsolable continue son commerce, rue... numéro... »

En voici une d'un lyrisme effréné :

« X..., décédé à l'âge de soixante-quinze ans; le ciel compte un ange de plus ! »

Il y a l'épithète orgueilleuse des familles princières :

« Ci-git très-haute, très noble et très puissante princesse décédée à l'âge d'un jour. »

L'épithète de Pirona été souvent citée; elle est fort bien tournée :

J'achève ici-bas ma route:
C'était un vrai casse-cou;
J'y vis clair, je n'y vis goutte,
J'y fus sage, j'y fus fou !

Pas à pas, j'arrive au trou
Que n'échappent fou ni sage,
Pour aller je ne sais où...

Adieu, Piron : bon voyage!

Ma foi ! n'y a-t-il pas toute la vie dans ces quelques vers ? M. Edmond Texier l'avait, lui, encore plus brièvement résumée. Il disait :

On entre, on crie,
Et c'est la vie !
On crie, on sort,
Et c'est la mort !

L'ESPRIT DES AUTRES

Que peut-on faire à un homme pour lui donner à la fois, deux formes géométriques opposées ?

Le mettre en prison, car alors c'est un homme concave (qu'on cave) et convexe (qu'on vexe).

Un quatrain dû à la plume d'un membre de la société protectrice des animaux :

Je n'aime pas les toreros;
On les appelle à tort héros.
Car leurs spadassons font du tort aux Taureaux

Au restaurant :

— Garçon, depuis combien de temps ce poisson est-il ici ?

— Ma foi, monsieur, je n'en sais rien. Il n'y a que huit jours que je suis dans la maison !

BOUQUET DE PENSÉES

La jalousie est l'art de se faire encore plus mal à soi qu'aux autres. (Denise.)

ALEXANDRE DUMAS.

Pour cheminer tranquillement dans la vie, il ne faut pas y voir trop clair.

G. DROZ

Une armée a besoin de se battre, comme les locomotives ont besoin de rouler, sous peine de devenir du vieux fer. (Journal du comte d'Hérissou.)

PRÉVOST PARADOL.

Le célibataire riche qui dine en ville tous les jours est ce qu'on appelle un homme répandu ; le même, pauvre, est un pique-assiette.

CHARLES NARREY.

SUR L'EAU

VERS POUR ÊTRE CHANTÉS

Sur le grand lac au flot clair
Oh l'aile du soir se penche
J'ai longtemps suivi dans l'air
La barque à la voile blanche.

Un fil d'argent la suivait,
Qu'avait trace son passage.
C'est ton doux nom qu'écrivait
Le caprice du sillage.

Dans le grand lac au flot lent,
Que l'aile du vent effleure
Descend le reflet tremblant
Des astres qu'évoque l'heure.

Le ciel sème autour de lui
L'or qui flottait à ses voiles,

Le Maire,
Antony AUBOYER.

Ce sont les yeux qui m'ont lui
Dans l'image des étoiles.

Près du lac au flot pur
Que l'aile d'un chant caresse,
Sur le sable, sous l'azur,
Meurt la vague charmeresse.
Comme au seuil d'un paradis
Qu'aurait entr'ouvert mon rêve
C'est ta voix que j'entendis
Dans la chanson de la grève.

ARMAND SILVESTRE

L'article intitulé *Nos Comptes*, annoncé paraitra dans notre prochain numéro.

TRIBUNE DU TRAVAIL

— Un jeune homme venant de Paris, demande un emploi quelconque dans café, restaurant ou hôtel, connaissant la partie. Bons certificats. S'adresser au bureau du journal.

ÉTAT - CIVIL DE ROANNE

Du 17 au 23 novembre 1889

Divorce 1

Du 23. — Dumoitiez Alexandre-Eugène-Ernest, 51 ans, employé, et Vadon Claudine-Marie-Françoise-Marguerite, 40 ans.

Mariages 3

Du 23. — Roussillon Jean-Pierre, 35 ans, jardinier, et Béal Claudine, 23 ans canneteu-se. — Barge Benoît, 19 ans, tisseur, et Perrin Marie-Josephine, 16 ans, canneteu-se. — Grand Etienne, 24 ans, teinturier, et Laroux Marie-Thérèse, tordeuse.

Naissances 11

Du 17. — Thorat Jeanne, Anaïs, fille de Jean, cordonnier, et de Tachon Annette. — Ravaté Julie-Anne, fille de Claude, tisseur, et de Echaliar Josephine-Louise. — Barret Alphonse-Jean-Marie, fils de Claude-Marie, et de Biersse Anne, tisseurs. — Buty Marguerite-Marcelle, fille de Jean-Ernest, et de Chataigner Claudine, tisseurs. — Un enfant naturel.

Du 18. — Parriaux Claude-Marius, fils de Denis chaudière au chemin de fer, et de Porrier Marie. — Lagoutte Jeanne-Blanche, fil de Victor, tanneur, et de Poyet Etienne, ourdisseuse. — Brochet Marthe-Claudia, fille de Pierre-Jean, Directeur du Crédit Français, et de Bois Claudine. Un enfant naturel.

Du 19. — Duret Jean, fils de Jean-Marie, et de Léroneau Jeanne, tisseurs.

Du 22. — Biersse Philomène, fille de Laurent, corroyeur, et de Boulier Marie, tisseuse.

Décès 5

Du 17. — Michaud Catherine, 2 jours. Un enfant présenté sans vie, né de Gautheron Claude, ébéniste, et de Vindrier Pierre-Marie, ouvrière en lainage.

Du 18. — Heillig Théodore, 63 ans, retraité, médaillé militaire, époux de Brossette Justine.

Du 20. — Péan Frédéric, 42 ans, maçon, époux de Froget Marie-Augustine.

Du 22 Barrier Claude, 79 ans, ex-sieur de long époux de Girard Blanche.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE

Mouvement du 15 au 19 novembre 1889.

136 Versements 10,563 »

68 Remboursements 28,46

à 10 heures du matin, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur le choix du liquidateur définitif.

FAILLITE MONCEAU

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 21 novembre 1889, Le sieur Monceau, commerçant, à St-Germain-Laval, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Dupuy-Michaud, a été désigné pour juge-commissaire, et M. B. Vaudable, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 29 novembre prochain, à 10 heures du matin, à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Homologation Concordat de la Société PÉRIER

Par jugement du 21 novembre courant, le Tribunal de Commerce de Roanne a homologué le concordat intervenu entre la Société Périer, entreprise de roulages, à Roanne, et ses créanciers, le 9 novembre dernier, moyennant l'abandon de l'actif.

FAILLITE MAGNANON

MM. les créanciers de la faillite du sieur Magnanon, marchand de blanc à Roanne sont invités à se réunir au greffe du Tribunal de Commerce de Roanne, le 23 novembre à 10 heures du matin, à l'effet de prendre part à la répartition d'un dividende de 6.807 0/0 leur revenant et d'assister à la reddition des comptes du syndic.

FAILLITE PAPUT

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 21 novembre 1889, Le sieur Paput, débitant et sabotier, au Coteau, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Dupuy-Michaud a été désigné pour juge-commissaire, et M. S. Gallant, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 23 novembre prochain, à 10 heures du matin à l'effet de donner à M. le juge-commissaire, leur avis tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE
FABRIQUE DE REGISTRES -- ATELIER DE RELIURE
J. DUMAS, rue Ste-Élisabeth, 76, ROANNE
MAROQUINERIE
CARTES DE VISITE
Gravées sur Pierre. — Gravées sur Cuivre et à la minute.
AGENDAS -- CALENDRIERS -- ÉPHÉMÈRES
ARTICLES DE NOUVEL AN
Papeterie fantaisie. — Sous-Mains
Buvards. — Albums Photographiques
Porte-Cartes. — Portefeuilles. — Carnets, etc.
Boîtes de Papier par 50 feuilles et 50 enveloppes depuis 1,25
CARTES-CORRESPONDANCE
TIMBRAGE EN COULEUR AUX INITIALES DES CLIENTS
EXÉCUTION RAPIDE DE TOUTES SORTES D'IMPRIMÉS

FAILLITE MANGON

Par jugement du 21 novembre 1889 l'ouverture de la faillite du sieur Mangon, épicer, à Roanne, faubourg Mulsant, qui avait été fixée provisoirement par le jugement déclaratif au 10 octobre 1889, a été reportée au 26 août 1889.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

Liquidation judiciaire BIÉTRON

MM. les créanciers sont invités à se rendre le 4 du mois de Décembre, à 10 heures du matin, au Tribunal de Commerce, salle des créances, pour faire vérifier leur créance sur le sieur Biétron Honoré, et en affirmer la sincérité, s'il y a lieu.

NOTA. — Les créanciers qui n'ont pas encore remis leurs titres et bordereaux sont invités à en faire la remise dans les mains du Greffier ou du liquidateur définitif, M. H. Boulard, dans le délai de quinzaine fixé pour la réunion de l'assemblée de vérification.

Les procurations délivrées par les créanciers doivent être enregistrées et contenir spécialement le pouvoir d'affirmer la sincérité de la créance.

Roanne, le 23 novembre 1889.

Le Greffier :

J. GONINDARD.

Établissement DECAUVILLE Aîné

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

Siège social : 7, rue Royale, à Paris

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. Paul Decauville, off. lég. d'honn.,
Pierre Decauville ;
Emile Decauville ;
Georges Marchand, négociant ;
E. Clerc, Dr de la Banque d'Escompte de Paris ;
Lair, chev. lég. d'honn., adm. de la Soc. des Magasins Généraux.

Ce sont les établissements Decauville qui ont construit et exploité le chemin de fer de l'Exposition.

La cote officielle sera demandée.

On souscrit : Mardi 26 Novembre, aux 40.000 actions de 500 fr. de la Société et l'on verse 125 fr. en souscrivant et 375 fr. à la répartition (2 au 5 décembre), à la Banque d'Escompte de Paris, Place Vendôme.

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN

COIFFEUR

71 rue Ste-Élisabeth, 71.

ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNÉE
M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUTS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

On Demande

UN APPRENTI

PÂTISSIER - CONFISEUR

S'adresser au bureau du Journal.

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

JOURDIER - THIBOULET

près le Théâtre municipal

SERVICE A LA CARTE

Choucroute — Escargots — Jambons
Roti — Assorti — Conserves
Homard — Huitres d'Arcachon — Gibier
tous les jours.

VIN DE LA COTE 1^{er} CHOIX

LIQUEURS DE MARQUE

MACHINES À COUDRE & À TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE,
VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN,
POLYTYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'adresser chez

M. DRIFFORD

79, rue Ste-Élisabeth, Roanne.
Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte

J. AUGÉ

Rue Ste-Élisabeth, 77, ROANNE 6

Étude de M^e HELLE, notaire à Roanne.

A VENDRE A L'AMIABLE

Une GRANDE MAISON, rue Poisson et place de l'Hôtel-de-Ville où se trouve le Bazar de ce nom.

Pour visiter et traiter, s'adresser au propriétaire M. Louis GANDE, comptable ou à M^e HELLE, notaire.

Étude de M^e Matray, notaire à Roanne, successeur de M^e du Sauzey.

A VENDRE A L'AMIABLE

UNE MAISON

Sise à Roanne, rue Beaulieu, N° 1.

Pour les renseignements et pour traiter s'adresser à M^e Matray, notaire.

A LOUER

UN BEAU MAGASIN

ARRIÈRE-MAGASIN, LOGEMENT ET DÉPENDANCES

MAISON AUBOYER

Place de l'Hôtel-de-Ville. — S'adresser au Grand Bazar Parisien.

A VENDRE

pour cessation de commerce

CAFÉ DE LA COMÉDIE

En face le Théâtre de la Roanne.
S'y adresser.

ENTREPRISE DES POMPES FUNÉBRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115.

Gardien du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERCUEILS SAPIN, CHÊNE
ZINC, PLOMB CAPITONNÉ
ET FRETÉS POUR TRANSPORT SELON LES
PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COUVRURES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL
IMMORTELS, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS
ENTRETIEN DES TOMBEAUX

La Maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

SOLIDITÉ ÉLÉGANCE & BON MARCHÉ

C. BAILLY

Roanne - 21, Rue Mahly, 21 - Roanne

Chaussures en tous genres cousues à la main et vissées, pour Dames, Hommes et Enfants. — Spécialité de Chaussures extra forte pour la Chasse et le Travail.

NOTA. — La Maison Bailly, se charge de toutes espèces de réparations.

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais

Le Gérant: DELORME.

LA LINGERIE PARISIENNE

Vend le Meilleur Marché de toute la Région

Layette, Broderies, Dentelles, Mouchoirs et Cravates

SPÉCIALITÉ DE CHEMISES POUR HOMMES

EN VUE DE PROCHAINS AGRANDISSEMENTS

GRAND RABAIS SUR TOUS LES ARTICLES EXISTANT ACTUELLEMENT EN MAGASIN

Nos CORSETS de 1,95 à 15 fr. sont vendus 30 0/0 moins cher qu'ailleurs

Nous recommandons spécialement notre rayon de Jerseys et de Jupons dont les Prix feront Sensation.

ROANNE - 42, Rue Nationale, 42. - ROANNE

GRANDE PHOTOGRAPHIE GÉNÉRALE
Direction **DESSENDIER**
BREVETÉ EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
Médaille et Mention Honorable, à l'Exposition Universelle 1889

ATELIERS SPÉCIAUX ET UNIQUES A ROANNE

POUR LES

REPRODUCTIONS & AGRANDISSEMENTS AU CHARBON

Une des rares Maisons de la Province possédant chez elle un personnel d'artiste de 1^{er} ordre pour tous ces travaux qui demandent l'intervention de la retouche.

PORTRAITS INALTÉRABLES à 6,50 la douzaine.

Prix Unique pour les Enfants et les Grandes personnes

La réussite en est absolument garantie ; tout portrait ne plaisant pas peut être rigoureusement refusé

PAR LES TEMPS LES PLUS SOMBRES, PAR LA PLUIE, ON GARANTIT LES MÊMES RÉSULTATS

M. DESSENDIER, opère lui-même à Roanne.

On sait que la valeur d'un portrait ne dépend que du talent de l'opérateur.

DONNEUX

DENTISTE

ROANNE. — Rue Ste-Élisabeth, 76. — ROANNE

DOZANCE-JOURDIER

ROANNE - Rue Ste-Élisabeth, - ROANNE

EXPOSITION

PERMANENTE

et mise en vente de toutes les

NOUVEAUTÉS

DE LA

Saison d'Hiver

SAISON D'HIVER 1889-90

Consistant en :

Draperies, Lainages
pour Robes et Costumes,
Soieries, — Ameublement,
Châles, — Toiles, — Flanelles,
Mouchoirs, etc.

FOURRURES

Rayon spécial de Confection pour Dames et Enfants, depuis les plus bas prix jusqu'aux modèles les plus élégants. Robes de Chambre, Matinées, Jupons.

JERSEYS HAUTE NOUVEAUTÉ

Un atelier spécial à la Maison nous permet de livrer dans le plus bref délai n'importe quelle commande et à des prix les plus modérés.

COSTUMES ET CONFECTIONS SUR MESURE. — DEUIL EN 24 HEURES

IMPRIMERIE DU « RÉVEIL ROANNAIS »

ROANNE

- 70, Rue Sainte-Élisabeth, 70 -

ROANNE

FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES

LIVRES A SOUCHE - CARNETS

LETTRES DE MARIAGE & DE NAISSANCE

CIRCULAIRES - PROSPECTUS - PROGRAMMES

STATUTS POUR FORMATION DE SOCIÉTÉS

LETTRES D'INVITATION - CARTES D'ADRESSE

CATALOGUES ILLUSTRÉS

PRIX-COURANTS - MANDATS - ENVELOPPES

LETTRES DE DÉCÈS LIVRÉES DE SUITE

TARIFS - RÉGLEMENTS - LIVRETS

JOURNAUX - LABEURS - BROCHURES

CARTES DE VISITE

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ÉTIQUETTES POUR PHARMACIENS

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX POUR CHAMBRES SYNDICALES

Spécialité d'Affiches pour Théâtres, Cirques, Concerts, Fêtes Patronales. — Affiches Électorales

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1889

Le Maire,

Le Gérant: DELORME.